



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT VAE

VAE — Diplôme d'État Auxiliaire de Puériculture DEAP

Transformez votre expérience professionnelle en diplôme d'État reconnu.

● 24h d'accompagnement individuel

● 21h AFGSU 2 en présentiel

● Parcours sur 6 mois

45h

de formation au total

6 mois

de parcours individualisé

2 500 €

HT — exonéré de TVA

PUBLIC VISÉ & PRÉREQUIS

Toute personne justifiant d'au moins **1 an d'expérience professionnelle** (soit 1 607 h) auprès du jeune enfant (0–6 ans) dans un contexte sanitaire, médico-social ou à domicile : soins d'hygiène et de confort, accompagnement du développement psychomoteur, éveil, alimentation, travail en équipe pluriprofessionnelle en crèche, maternité, pédiatrie ou PMI.

Agent de crèche Assistant
petite enfance

Auxiliaire petite enfance (CAP
AEPE)

Faisant-fonction AP Maternité /
Pédiatrie

Salarié PMI HAD pédiatrique

CONTENU DU PROGRAMME

1

Séance de faisabilité

Analyse du parcours, recevabilité du dossier, présentation du dispositif VAE et de France VAE, co-construction du plan de travail individualisé.

2h

Mois 1

2

Rédaction du Livret 2

Accompagnement individuel pour décrire et analyser les activités en lien avec les 8 compétences du DEAP. Méthodologie de la preuve, correction et validation des situations significatives auprès du jeune enfant.

18h

Mois 1 à 5

3

Préparation à l'entretien jury

Simulation d'entretien oral, entraînement à la présentation du Livret 2, posture professionnelle, gestion du stress et des questions déstabilisantes du jury.

4h

Mois 5–6

4

AFGSU 2 — Gestes et Soins d'Urgence

Formation obligatoire pour l'obtention du DEAP. En présentiel au lieu le plus proche du domicile du candidat. Dates définies en concertation. Gestes d'urgence, défibrillation, situations d'exception.

21h

À définir

CALENDRIER PRÉVISIONNEL — 6 MOIS



MODALITÉS DE FINANCEMENT

France VAE Financement dédié via le GIP France VAE. Prise en charge possible à 100 % selon votre situation.	CPF — Mon Compte Formation Mobilisation de vos droits formation. Cumulable avec une prise en charge complémentaire employeur ou France Travail.
Plan de formation employeur (OPCO) Via Uniformalion, OPCO Santé ou OPCO DOMICILE. À solliciter auprès de votre employeur.	Autofinancement Paiement direct. Facilités de paiement en plusieurs fois disponibles sur demande.



Organisme certifié Qualiopi

Certification au titre des actions de VAE (indicateurs 1 à 32 du Référentiel National Qualité).

ALYS FORMATION référencé sur France VAE — N° déclaration : 76 34 11446 34 — SIRET : 90416569300014

Prêt(e) à valoriser votre expérience ?

Contactez Alys FORMATION pour un entretien de faisabilité gratuit et sans engagement.
Formation dispensée en visioconférence depuis toute la France.

alysformation.fr | contact@alysformation.com | 06 35 31 56 72